



SAISON

20
26

RÈGLEMENTS, TERMES ET CONDITIONS ABONNEMENTS – SAISON 2026

1. Paiement

Le paiement complet de l'abonnement doit avoir été fait par débit préautorisé, argent comptant ou carte de débit avant qu'un abonné (ci-après « membre ») puisse accéder aux services du Golf Le Champêtre (ci-après « le Club »).

2. Acompte pour la restauration

Tous les abonnements, sauf celui des juniors, incluent une obligation de dépenser un montant minimum en restauration. Un acompte doit être versé avant le début de la saison et sera crédité au compte du membre. Les dépenses en nourriture et boissons effectuées au casse-croûte ou au restaurant seront déduites de ce montant. Aucun remboursement ne sera accordé si le montant prescrit n'a pas été dépensé avant le 21 octobre.

3. Frais obligatoires

Les frais d'adhésion à Golf Québec, au programme « Mill River » et la contribution aux activités du Club sont obligatoires et non inclus dans le prix de l'abonnement.

4. Règlements de jeu

Les membres doivent respecter les règles de Golf Canada, les règlements locaux et les directives du Club, notamment :

- Se présenter au départ au moins 10 minutes à l'avance.
- Réserver un seul départ par jour. Les départs supplémentaires (« replay », « action nine ») sont permis sans réservation, selon la disponibilité.
- Inscrire les noms des joueurs dans les 24 heures suivant la réservation. Les réservations anonymes seront annulées sans préavis.
- Annuler ou modifier une réservation au moins 24 heures à l'avance. En cas d'absence injustifiée, les droits de jeu seront facturés à la personne ayant réservé.
- Utiliser les services du Club conformément aux privilèges liés à leur type d'abonnement.

5. Temps de jeu

Tous les golfeurs doivent respecter les temps de jeu maximums selon l'heure de départ. Les membres doivent appliquer le principe du « Ready Golf », maintenir un rythme fluide et encourager leurs invités et les visiteurs à faire de même. Les instructions des patrouilleurs doivent être suivies avec respect et sans discussion.



SAISON

20
26

RÈGLEMENTS, TERMES ET CONDITIONS ABONNEMENTS – SAISON 2026

6. Modifications

Le Club peut modifier en tout temps les règlements, termes et conditions. En cas de changement, il s'efforcera d'en informer les membres rapidement.

7. Administration

Les membres n'ont aucun droit décisionnel sur l'administration ou la gestion du Club.

8. Comportement

Les membres doivent adopter en tout temps une attitude respectueuse, faire preuve de courtoisie envers les autres et agir avec prudence sur l'ensemble des installations du Club.

9. Responsabilité

Chaque golfeur est responsable de tout dommage physique, moral ou matériel pouvant être causé par lui-même, sa balle, son bâton, le chariot qu'il utilise ou la voiturette qu'il conduit.

10. Alcool

Il est strictement interdit d'apporter des boissons alcoolisées provenant de l'extérieur. La direction peut demander l'ouverture de sacs ou glacières. Les contrevenants peuvent être expulsés sans préavis ni remboursement.

11. Invités

Les membres sont responsables de la conduite de leurs invités et des dommages qu'ils pourraient causer.

12. Sanctions et résiliation

Le Club peut imposer des sanctions allant de la suspension du droit de jeu à la résiliation de l'abonnement sans remboursement, à l'entière discrétion de la direction, en cas de non-respect des règlements, termes et conditions.



SAISON

20
26

RÈGLEMENTS, TERMES ET CONDITIONS ABONNEMENTS – SAISON 2026

13. Accès aux installations

Le Club détermine les heures d'opération et peut restreindre l'accès à ses installations sans recours ni compensation.

14. Casiers

Chaque membre est responsable de son casier, qui doit être impérativement vidé et nettoyé avant le 21 octobre. Une pénalité de 50 \$ sera facturée pour la perte du cadenas fourni. Le Club n'est pas responsable des dommages ou pertes causés par le feu, le vol, le vandalisme ni autrement.

15. Serviettes

Les serviettes de bain fournies doivent être utilisées uniquement dans les vestiaires.

16. Entrepôt des sacs

L'accès à l'entrepôt des sacs est réservé au personnel. Les membres doivent aviser l'accueil au moins 20 minutes à l'avance. Le sac ne doit pas dépasser 16 kg (35 lb) et toute serviette mouillée doit être retirée. Les sacs doivent être récupérés avant le 21 octobre. Le Club n'est pas responsable des dommages ou pertes causés par le feu, le vol, le vandalisme ni autrement.

17. Interruption pour raison médicale

Un membre incapable de jouer pour raison médicale peut soumettre une demande de remboursement en présentant un billet de médecin. Le remboursement est à l'entière discrétion de la direction et, s'il est approuvé, sera calculé proportionnellement au nombre de semaines qui restent à la saison de golf. Un montant de 500 \$ sera déduit pour frais administratifs.

Aucun remboursement ne sera accordé à partir du 1er septembre.

18. Taxes

Tous les prix et montants sont avant taxes, sauf indications contraires.